



Choose FranceTM

6^e édition
du Sommet

DOSSIER DE PRESSE
LUNDI 15 MAI 2023



Sommaire

1. Des annonces stratégiques pour l'édition de mai 2023
2. Le Sommet « Choose France »
3. L'attractivité de la France atteint son plus haut niveau
4. France 2030 : faire émerger les futurs champions dans les filières d'excellence
5. Une France attractive à l'écoute des investisseurs



Des annonces stratégiques pour l'édition de mai 2023

Avec 28 annonces, pour un total de 13 milliards d'euros d'investissements et 8 000 emplois, le 6^e Sommet Choose France confirme la place de la France comme leader en Europe en matière d'accueil des investissements directs à l'étranger (IDE).

Emblématiques d'une réindustrialisation verte, plus de la moitié des investissements annoncés permettront à la France de se positionner au cœur des chaînes de valeur de la production d'équipements dans les filières des énergies renouvelables et décarbonées ainsi que des véhicules électriques (éolien, photovoltaïque, nucléaire et batteries).

DEUX INVESTISSEMENTS MAJEURS CONSOLIDENT L'ÉCOSYSTÈME DE LA BATTERIE EN FRANCE

PROLOGIUM Technologies (Taïwan), leader dans la recherche et la production de batteries 100 % solides, a décidé d'implanter la première industrialisation de ses batteries en Europe avec une usine de 48GW à Dunkerque. Le montant de l'investissement est de 5,2 milliards d'euros avec 3 000 emplois créés. Le groupe envisage également de futures activités de R&D en France.

Producteur de matériaux pour batteries, **XTC** (Chine) signe des accords de joint-venture (JV) avec **ORANO** (France) pour la production de précurseurs et de cathodes avec un investissement de 1,5 milliard d'euros à Dunkerque.

LA FRANCE SE DONNE ÉGALEMENT DE NOUVELLES CAPACITÉS DE PRODUCTION DANS LES ÉNERGIES DÉCARBONÉES

Attirée par le plan France 2030, **NEWCLEO** (Royaume-Uni) va lancer sa nouvelle technologie nucléaire à horizon 2030 en France, et annonce un plan d'investissement de 3 milliards d'euros sur la période 2025-2030 avec la création de 100 emplois en France en 2023.

HOLOSOLIS (UE) va installer une première usine de production de cellules et de modules photovoltaïques (5 GW) à Sarreguemines (Grand Est) à travers un investissement de 710 millions d'euros et créer 1700 emplois. Le groupe prévoit également de la R&D en partenariat avec plusieurs instituts et envisage une ligne industrielle pilote pour des dispositifs innovants très haute performance.

Pionnière dans le développement de la technologie de fusion par laser, **MARVEL FUSION** (Allemagne) crée une filiale à Paris Saclay avec une quinzaine de chercheurs afin d'accélérer considérablement le développement de la technologie de fusion grâce au programme de soutien France 2030.

PRYSMIAN (Italie) investit 66 millions d'euros sur son site de Gron (Bourgogne-Franche-Comté) afin d'augmenter sa capacité de production de câbles électriques innovants à très haute tension P-Laser et prévoit la création de plus de 60 emplois.

SKYBORN (Allemagne), co-lauréat des parcs éolien en mer de Fécamp et du Calvados en cours de construction, va continuer à renforcer ses équipes à Paris mais aussi sur toutes les façades (atlantiques, méditerranée, manche) avec le recrutement potentiel de 15 à 45 nouveaux collaborateurs.

LE SECTEUR DE LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE CONTINUE D'ATTIRER DES INVESTISSEMENTS

POWERDOT (Portugal), opérateur de bornes de recharge rapide leader sur les espaces commerciaux en France, annonce son intention d'investir 140 millions d'euros sur le marché français d'ici 2025 et permettre la création de 66 nouveaux emplois directs.

IVECO (Italie) investit 115 millions d'euros sur les sites d'Annonay (Auvergne-Rhône-Alpes) et Bourbon-Lancy (Bourgogne-Franche-Comté) afin de produire et de proposer des véhicules électriques et à hydrogène, tout en poursuivant la modernisation des gammes de bus urbains et interurbains.

Le groupe **CONTINENTAL AG** (Allemagne) renforce sa présence en France avec la création de 500 emplois entre 2023 et 2026 notamment pour étoffer ses équipes R&D en mobilité durable à Toulouse et Rambouillet, mais aussi sur ses autres sites industriels (15 sites en France).

Autre signe de cette réindustrialisation verte, plusieurs investissements contribueront à rendre plus respectueux de l'environnement dans de nombreux secteurs dont l'agroalimentaire et l'habitat.

DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS IRRIGENT LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

MARS (États-Unis) annonce investir 130 millions d'euros pour augmenter ses capacités de production, moderniser et digitaliser ses usines, équiper ses cliniques vétérinaires, innover en matière d'emballages durables, poursuivre sa transition écologique.



CARGILL (États-Unis), leader mondial de l'agroalimentaire réalise un investissement de 50 millions d'euros dans son usine de Saint-Cyr-en-Val (Centre-Val de Loire) avec la construction d'une nouvelle unité de réfrigération et la construction d'un centre d'innovation.

SIAS (Corée), spécialiste coréen des plats préparés, recrutera 70 personnes dans le cadre de son expansion en France pour sa nouvelle usine à Wisches (Grand Est).

DES PROJETS INNOVANTS MODERNISENT LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET L'HABITAT

Le Groupe Ingka | IKEA (Suède) accélère sa transformation omnicanale et renforce ses capacités logistiques en investissant 906 millions d'euros entre 2023 et 2026 sur le marché français, contribuant ainsi à sa transition écologique et énergétique, avec des projets dans les énergies renouvelables et l'économie circulaire.

KNAUF (Allemagne), leader dans la fabrication de matériaux de construction, ambitionne de construire une unité d'assemblage à valeur ajoutée pour créer des dalles de plafond en laine minérale à Illange (Grand Est) pour un investissement de 100 millions d'euros et la création de 50 emplois.

HEIDELBERG CEMENT (Allemagne) installe une unité de production d'argile calcinée qui viendra substituer une partie du clinker dans le ciment par un investissement de 65 millions d'euros. Le projet permettra de réduire les émissions de CO2 du site de Bussac de plus de 10%.

VELUX (Danemark) renforce son ancrage industriel avec un nouvel investissement de 40 millions d'euros sur son site de production de Marnay (Bourgogne-Franche-Comté) et permettra la création de 70 emplois environ.

L'attractivité de la France en termes d'innovation se confirme dans la santé et, de façon générale dans la R&D.

DANS LA SANTÉ, DES INVESTISSEMENTS VIENNENT SOUTENIR LA STRATÉGIE FRANÇAISE EN FAVEUR DE L'INNOVATION ET DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ACCÈS AUX SOINS DES PATIENTS EUROPÉENS

PFIZER (États-Unis) prévoit d'investir plus de 500 millions d'euros en France au cours des 4 prochaines années (2023-2026), notamment dans le domaine de l'oncologie, des antiviraux et du conditionnement, avec une expansion des capacités d'essais cliniques en oncologie et une augmentation importante de leurs investissements en recherche et développement. Pfizer s'engage à évaluer l'état d'avancement des projets, en vue d'investir jusqu'à un milliard d'euros supplémentaires en 2025-2026.



Le laboratoire GSK (Royaume-Uni) annonce près de 400 millions d'euros d'investissements industriels et R&D en France. Plus de 240 millions d'euros seront investis sur ses 3 sites de production (Evreux, Mayenne et Saint-Amand-les-Eaux) pour des projets de modernisation, de digitalisation et de décarbonation. Plus de 150 millions d'euros seront investis en R&D.

CHIESI (Italie) lance une nouvelle phase d'investissement de 60 millions d'euros sur son site de La Chaussée-Saint-Victor. Ce nouvel investissement permettra de créer 40 emplois industriels et de R&D.

ROCHE AG (Suisse) et l'Institut Gustave Roussy vont investir 12 millions d'euros dans l'analyse génomique des cancers pour améliorer la prise en charge des patients français.

SAPIO (Italie) a prévu d'investir 200 millions d'euros en France avec la création de 100 emplois dans le secteur de la santé et des biotechnologies. L'objectif est de tripler son périmètre dans l'Hexagone d'ici 3 ans à travers de la croissance endogène et exogène.

DANS LA TECH, DES INVESTISSEMENTS VIENNENT S'APPUYER SUR L'EXCELLENCE DES TALENTS ET DES ÉCOSYSTÈMES EN FRANCE

NOKIA (Finlande) renforce sa présence en France pour développer la 5G avancée et la 6G avec la volonté de créer jusqu'à 500 emplois en R&D sur les 5 à 8 prochaines années sur les sites de Paris-Saclay et Lannion (Bretagne).

PALANTIR (États-Unis) prévoit la création d'un centre de R&D à Paris dans le domaine de l'IA collaborative et de la lutte contre le blanchiment et le crime financier avec la création de 30 emplois.

ACCENTURE (Irlande) annonce la création de 500 nouveaux emplois d'ici 3 ans autour du centre de compétences dédié aux Réseaux Nouvelle Génération (5G/edge) avec l'acquisition de AFD.Tech.

MORGAN STANLEY (États-Unis) poursuit ses investissements en France et prévoit de créer 200 nouvelles positions à Paris d'ici 2025. La France deviendra le principal pôle européen pour les produits macro et les dérivés actions. Le centre mondial d'analyse des risques et des données va poursuivre son expansion.

LE MARCHÉ FRANÇAIS RESTE TRÈS PORTEUR POUR LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS AVEC DES BESOINS CROISSANTS EN MAIN D'ŒUVRE

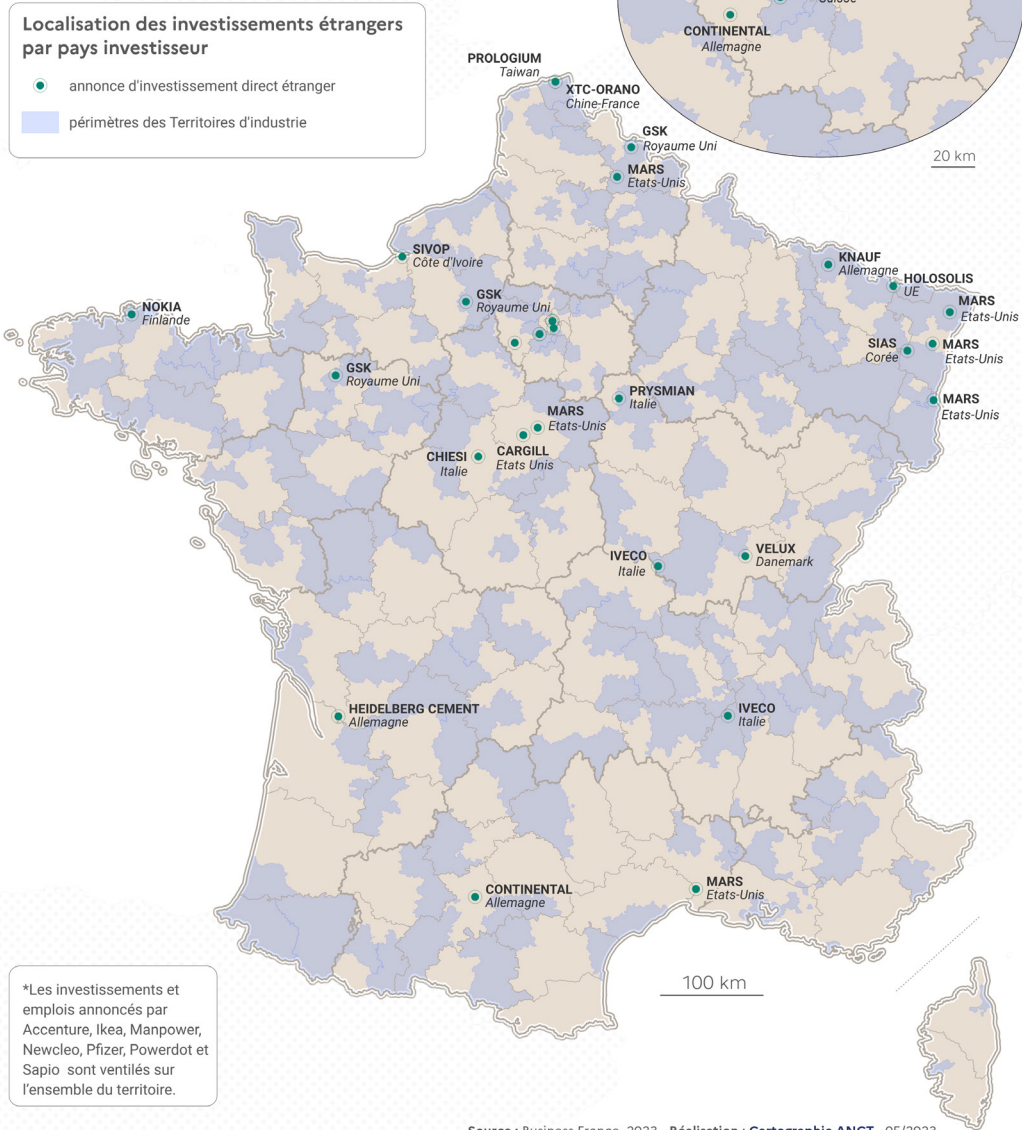
SIVOP (Côte d'Ivoire), spécialisé dans la production et la distribution de produits cosmétiques, annonce une extension de son site de Honfleur (Normandie) pour 3 millions d'euros et 22 emplois. La société exporte entièrement la production «made in France» dans plus de 60 pays.

MANPOWER (États-Unis), prévoit de recruter cette année en France 15 000 CDI intérimaires, 500 emplois francs pour favoriser l'employabilité des personnes issues des Quartiers Prioritaires, ainsi que 3 000 alternants.



28 annonces d'investissements étrangers dans les territoires

Sommet Choose France, 6ème édition, mai 2023



*Les investissements et emplois annoncés par Accenture, Ikea, Manpower, Newcleo, Pfizer, Powerdot et Sapio sont ventilés sur l'ensemble du territoire.



Le Sommet « Choose France »

Depuis son lancement en janvier 2018 par le Président de la République, le Sommet « Choose France » est devenu un rendez-vous économique annuel incontournable dans l'agenda des investisseurs internationaux.

Le Sommet "Choose France" est un moment privilégié d'échanges autour de l'attractivité économique de la France grâce à des formats de rencontres ad hoc entre les investisseurs étrangers, l'exécutif français et les principales entreprises françaises: entretiens bilatéraux avec les ministres et les administrations, rencontres avec les principaux acteurs de l'environnement des affaires en France, ateliers thématiques autour des grandes transformations économiques et des réformes engagées par le gouvernement français pour favoriser l'activité économique sur notre territoire.

Chaque année, ce sont notamment près de 400 entretiens bilatéraux qui sont organisés entre le Président de la République, les ministres et les dirigeants d'entreprises tant étrangères que françaises pour échanger sur leurs projets d'implantation dans l'Hexagone.



BILAN DES ANNONCES ET MONTANTS INVESTIS DEPUIS 2018

2018 – sur 11 annonces : 2,1 milliards d'euros

2019 – sur 10 annonces : 607 millions d'euros

2020 – sur 16 annonces : 1,8 milliards d'euros

2021 – sur 22 annonces : 3,6 milliards d'euros

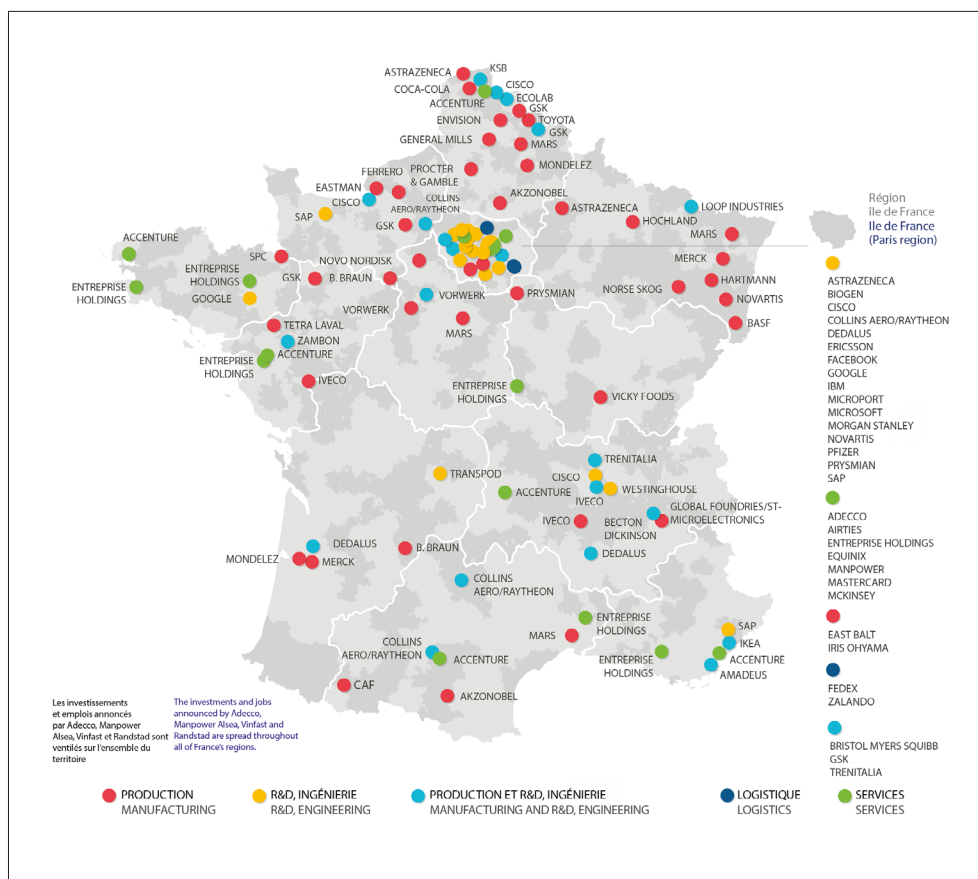
2022 – sur 35 annonces : 10,8 milliards d'euros

Cette 6^e édition du Sommet « Choose France » va rassembler plus de 206 participants étrangers de plus de 50 nationalités différentes.

Tous les secteurs d'activité seront représentés, avec notamment le secteur de l'industrie (35 entreprises), des logiciels, service tech et télécoms (24 entreprises), de la santé (21 entreprises), des énergies renouvelables et de l'environnement (17 entreprises), de l'automobile (13 entreprises), des produits de consommations (16 entreprises), et enfin de la finance (12 entreprises).

DES RÉSULTATS CONCRETS POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET L'ENSEMBLE DE SES TERRITOIRES

Le [Best of Choose France by Business France](#) localise les 88 projets annoncés lors des éditions 2018-2022 déjà réalisés ou en cours de réalisation.



LES INNOVATIONS FRANÇAISES À L'HONNEUR

Pour cette sixième édition du Sommet Choose France, l'écosystème d'innovation français est mis à l'honneur avec l'exposition de 10 start-up qui en sont issues. L'écosystème French Tech, qui compte désormais plus de 22 000 start-up – un nombre qui a doublé en cinq ans – a bénéficié des réformes mises en place depuis 2017 pour simplifier la vie des entreprises et encourager l'investissement dans l'innovation.

Parmi les 22 000 start-up françaises, 1 900 d'entre elles ont une composante industrielle et investissent dans des capacités de production en France, créatrices d'emploi, à l'instar de Verkor, qui produit des batteries destinées à équiper les véhicules électriques, ou HyprSpace, spécialisée dans les micro-lanceurs spatiaux. Deux entreprises innovantes qui ont reçu un soutien financier de France 2030.

Verkor est une entreprise française fondée en 2020 sur la presqu'île scientifique de Grenoble. Elle développe et produit des batteries de véhicules électriques basées sur la technologie lithium-ion et présentant un taux élevé de recyclabilité. Elle prévoit de créer 200 emplois en 2023, et a également lancé la première Ecole de la Batterie en France pour former les talents qui permettront aux gigafactories françaises de fonctionner. À terme, la construction de sa Gigafactory à Dunkerque permettra de créer plus de 1 200 emplois directs.

HyprSpace est une entreprise spécialisée dans les micro-lanceurs ayant une charge utile de 250 kg. Créée en 2019, l'entreprise française basée à Bordeaux se dresse comme une étoile montante de l'aéronautique avec une première mise à feu de son propulseur réalisée en 2022.

Dassault Systemes, leader mondial de l'innovation durable, accompagne cet écosystème d'innovation français. Sa plateforme scientifique 3DEXPERIENCE permet aux start-up de concevoir des univers virtuels capables d'harmoniser les produits, la nature et la vie et de maîtriser leurs processus industriels. Verkor, HyprSpace et Interstellar Lab (voir ci-après) sont tous trois partenaires de Dassault Systemes.

Le plan d'investissement France 2030, dans son volet dédié aux start-up et PME industrielles, soutient l'ambition de ces entreprises. L'objectif impliquant la création de 100 nouveaux sites industriels innovants par an à horizon 2030, met notamment en avant cette dynamique.

En développant des innovations de rupture, nos start-ups contribuent également à relever le défi de la transition écologique. La France compte près de 2 200 cleantech. Près d'un quart d'entre elles proposent, comme Inocel, des solutions reposant sur l'utilisation de nouvelles énergies, de capacités de stockage ou d'optimisation et réduction de notre consommation énergétique.

Inocel est une société basée dans la région de Grenoble qui conçoit, fabrique et commercialise des piles à combustible modulaires de très forte puissance pour le stationnaire, la mobilité terrestre lourde et le maritime. Son expertise comprend le développement des technologies de piles à combustible, leur industrialisation et production, ainsi que l'intégration et le dimensionnement de systèmes complets.

Une *cleantech* sur cinq contribue au verdissement de l'industrie, en proposant de nouveaux procédés, plus vertueux. C'est le cas de Carbios, qui complète l'exposition.



Carbios est une entreprise de biotechnologie qui développe et industrialise des procédés à base d'enzymes afin de réinventer le cycle de vie des plastiques et textiles. Sa mission est d'accélérer la transition vers une véritable économie circulaire. Pour sa technologie de biorecyclage du PET, une unité de référence sera mise en service en 2025.

Afin de répondre aux défis de notre temps, il est nécessaire de faire monter en puissance la valorisation de la recherche et d'accélérer son transfert vers le monde socio-économique. Ainsi, le soutien du gouvernement aux start-up porteuses d'innovations de rupture a pour ambition de **faire émerger 500 nouvelles start-up issues des laboratoires de recherche** chaque année d'ici à 2030. Alice&Bob et Interstellar Lab font partie des 2 500 start-up deeptech aujourd'hui présentes en France.

Avec sa technologie unique de bit quantique supraconducteur autocorrectif, le qubit de chat, **Alice&Bob** ouvre la voie à une informatique quantique universelle et résistante aux erreurs. Alice&Bob développe actuellement un premier qubit logique pour obtenir un premier processeur quantique en 2025.

Créée en 2018, **Interstellar Lab** développe des modules pour une vie durable sur Terre et dans l'espace. En utilisant la conception et les technologies de l'exploration spatiale, elle met au point des modules à environnement contrôlé pour la culture sur Terre et le maintien de la vie dans l'espace. Son initiative a d'ailleurs reçu le soutien de la NASA avec qui elle bénéficie d'un partenariat.

Dans le domaine de la santé également, près de 2 600 acteurs développent de nouveaux produits ou mobilisent des technologies, à l'instar de la start-up AdEchoTech ou du projet de recherche Near Infra Red (NIR), dont les innovations sont de nature à transformer la prise en charge en santé.

AdEchoTech est un industriel français spécialisé dans la robotique médicale innovante appliquée à l'imagerie. MELODY est issu de 15 années de recherche hospitalière et spatiale avec l'ESA et le CNES et consiste en une solution robotisée d'échographie à distance.

Il apporte une solution dans la prise en charge et le parcours de soins des populations médicalement isolées, tant en France que dans le reste du monde. Chez AdEchoTech, tout est Made In France !

Lancé en 2011, le projet Near Infra Red (NIR) est porté par **CLINATEC**, centre de recherches biomédicales réunissant le CEA, le CHU et l'Université Grenoble Alpes. L'objectif global est de développer une nouvelle approche thérapeutique pour ralentir la maladie de Parkinson, via la mise en place intracérébrale d'un dispositif implantable chronique permettant une illumination proche infrarouge à action neuroprotectrice.

Enfin, les start-ups investissent également **le domaine des industries culturelles et créatives**, telles que Chamatex Group ou Emissive.

Groupe textile ardéchois qui a inauguré en 2021 l'usine ASF 4.0 (Advanced Shoe Factory), **Chamatex Group** marque le retour en France de la production de chaussures de sport, depuis longtemps délocalisée en Asie du Sud-Est, sur la base d'un textile technique innovant, le Matryx.

Créée en 2005, **Emissive** se dresse comme la figure de proue de la réalité virtuelle en France et dans le monde. Avec les Expéditions Immersives, Emissive déploie un nouveau standard du divertissement culturel, basé sur sa plateforme technologique innovante permettant d'opérer les plus grands flux au monde en réalité virtuelle.

« CHOOSE FRANCE », UN SOMMET CERTIFIÉ ÉVÉNEMENT RESPONSABLE

Pour la 4^e année consécutive, le sommet Choose France visera en 2023 à obtenir la certification « événement responsable » encadrée par la norme ISO 20 121. Accompagné par le cabinet L'Effet Colibri dans cette démarche, le secrétariat général du Sommet a intégré trois objectifs (social, environnemental et économique) dans sa politique de développement durable. Comme indiqué dans sa « Charte événement responsable », le Sommet visera notamment l'exemplarité dans l'éco-conception de l'événement et dans ses conditions d'accueil et de travail.

Afin d'intégrer les principes de l'économie circulaire dans la mise à disposition du mobilier, le secrétariat s'est ainsi rapproché d'acteurs compétents tel que Muto, spécialiste du réemploi des aménagements événementiels. La restauration, quant à elle, se veut locale, de saison, et minutieusement calibrée sur le nombre de convives pour minimiser le gaspillage alimentaire.

Un nouveau partenariat a été noué entre le secrétariat et la société Reforest'Action dont la mission est de préserver, restaurer et créer des forêts partout dans le monde, en réponse à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité. Grâce à sa plateforme de crowd-planting, les invités au Sommet peuvent accéder à un dispositif de contribution aux efforts collectifs de réduction des émissions carbone. Par cette initiative, le Sommet souhaite sensibiliser tous ses participants et les inviter à agir pour la forêt avec Reforest'Action.

La conformité de l'événement avec la norme ISO 20121 sera auditée par l'AFNOR en amont puis le jour du sommet, le 15 mai 2023.





L'attractivité de la France atteint son plus haut niveau

En 2022, la France a maintenu son haut niveau d'attractivité dans un environnement international pourtant complexe.

Selon les derniers résultats du baromètre EY, **la France conserve la place de pays le plus attractif d'Europe, pour la 4^e année consécutive**, avec 1 259 projets d'investissements recensés en 2022.

Signe de la réindustrialisation qui se poursuit, la France conserve la plus haute marche du podium pour l'accueil des projets industriels avec 547 projets recensés en 2022. (Baromètre EY 2022). La France conserve également la plus haute marche du podium en matière de recherche & développement et continue d'être perçue par les investisseurs étrangers comme une terre d'innovations. La France réalise d'ailleurs l'une des plus belles progressions en Europe, avec 144 projets de centres de R&D recensés en 2022.

Cette dynamique positive en matière d'attractivité, marqueur de confiance dans la durée des investisseurs internationaux envers la France et la politique menée sous l'égide du Président de la République depuis 6 ans, est confirmée par les résultats publiés en février dernier par Business France dans son Bilan annuel de l'investissement international créateur d'emplois.

Avec **34 décisions d'investissement par semaine** en moyenne, la France atteint en 2022 son plus haut niveau d'attractivité.

Le très bon positionnement de la France pour l'accueil des projets industriels et de R&D se confirme également dans les données relevées par Business France dans son dernier rapport annuel sur l'investissement international créateur d'emplois : les projets industriels représentent 26% des décisions d'investissement et 30% des emplois associés, tandis que le nombre de projets R&D est en hausse de 23% par rapport à l'année 2021, et de 53% pour les emplois créés associés.

Les investissements étrangers continuent à irriguer l'ensemble du territoire : 43% des décisions d'investissement, et 74% des décisions d'investissement portant sur spécifiquement sur des projets industriels, concernent des communes de moins de 20 000 habitants (Bilan Business France). Ce sont autant d'emplois et de valeur ajoutée qui contribuent à la revitalisation de nos territoires.

Les territoires français possèdent chacun des écosystèmes qui les distinguent et les rendent particulièrement attractifs. La taille du bassin d'emploi, la présence de talents, d'infrastructures de formation, d'un écosystème de recherche et d'innovation en synergie avec les entreprises, d'un ou plusieurs pôle(s) de compétitivité, sont autant d'atouts qui permettent aux différentes régions de se démarquer à l'international et d'attirer sur leur territoire les investissements des entreprises étrangères en miroir de leurs atouts régionaux.

UNE TEAM FRANCE INVEST POUR MIEUX DÉTECTER ET ACCÉLÉRER LES PROJETS DES INVESTISSEURS INTERNATIONAUX EN FRANCE

En 2022, le partenariat entre Business France et les Agences régionales de développement économique (ARD) s'est traduit par la diffusion aux régions françaises de plus de 1863 projets, la remise aux investisseurs étrangers de plus de 1074 offres territoriales d'implantation et l'organisation conjointe de plus d'une centaine d'opérations de promotion des territoires à l'étranger.

La Team France Invest a mis en place les outils nécessaires à une coordination optimale de ses actions afin de renforcer l'efficacité de la prospection et du support aux projets. Cela se traduit par une mobilisation renforcée des partenaires publics de l'attractivité pour mieux informer les investisseurs internationaux **notamment sur les opportunités d'investissement en France dans des secteurs stratégiques et à forte valeur ajoutée.** La direction générale du Trésor participe à cette mission en apportant un appui au réseau international en matière de prospection et de promotion.

La Team France Invest opère avec une approche sectorielle ciblée, avec l'implantation des projets dans les filières stratégiques des différents plans nationaux de relance ou de réindustrialisation (France Relance, stratégies d'accélération et France 2030). Pour ce faire, 22 segments prioritaires ont été identifiés.

- | | |
|---|---|
| → Hydrogène décarboné | → Santé digitale |
| → Décarbonisation de l'industrie | → Produits biosourcés et biotechnologies industrielles, carburants durables |
| → Alimentation durable et favorable à la santé | → Intelligence artificielle |
| → Recyclabilité, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés | → Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes |
| → Cloud | → Digitalisation et décarbonisation des mobilités |
| → Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique | → (Nano)-électronique |
| → Solutions pour la ville durable et bâtiment innovant | → Enseignement et numérique |
| → Cybersécurité | → Technologies avancées pour les systèmes énergétiques |
| → Maladies infectieuses et émergentes | → 5G et futures technologies de réseaux de télécommunications |
| → Batteries pour véhicules éclectiques | → Industries culturelles et créatives |
| → Technologies du quantique | → Filière nucléaire |

Business France joue un rôle clé dans ce succès, en permettant l'identification, l'accompagnement et la réussite de ces projets qui demeurent centraux pour l'économie, l'industrie, les écosystèmes d'innovation, l'emploi et la cohésion des territoires.

Plus largement, c'est quotidiennement que ses experts en France et dans ses 55 bureaux à travers le monde informent les investisseurs sur les opportunités, les mettent en contact avec les décideurs publics et les accompagnent jusqu'à leur implantation (du sourcing jusqu'à la concrétisation). Le Sommet Choose France est l'espace privilégié pour l'annonce de ces projets.

CONTRIBUTION DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Les entreprises étrangères présentes en France, au nombre de 16 900 selon l'Insee, représentent un poids important dans notre économie en termes d'emploi et de création de valeur. Bien qu'elles représentent moins de 1 % du nombre d'entreprises du secteur marchand non agricole et non financier, elles emploient près de 12 % des salariés en France. Elles concentrent 20 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises du secteur marchand ainsi que 16,5 % de la valeur ajoutée. Également à l'origine de 14 % des investissements, les filiales d'entreprises étrangères en France représentent 30 % du montant des exportations françaises.



France 2030 : faire émerger les futurs champions dans les filières d'excellence

Le plan d'investissement France 2030, présenté le 12 octobre 2021 par le Président de la République, traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clés de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, l'industrialisation, la recherche et la formation, et positionner la France en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Il est inédit par son ampleur : 54 milliards d'euros sont investis pour que nos entreprises, nos écoles, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu est de leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et de faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).

Il est mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.

Il fixe 10 objectifs qui s'articulent autour de trois enjeux : mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde. Ils doivent permettre à la France de rester maître de son destin et de retrouver sa pleine indépendance. Ces 10 grands objectifs s'appuient sur 6 leviers transversaux (matières premières, composants, technologies numériques, talents et financement de l'innovation, émergence des start-up), indispensables à l'atteinte de cette ambition.

AIDE À L'INNOVATION - LE DISPOSITIF FRANCE EXPÉRIMENTATION

France Expérimentation est un guichet interministériel en ligne et gratuit qui permet de lever des blocages juridiques, de niveau législatif ou réglementaire (hors enjeux liés à la fiscalité) empêchant la réalisation de projets économiques innovants (mise sur le marché français d'un bien, service ou procédé nouveau), grâce à la mise en place de dérogations temporaires à titre expérimental. Ce dispositif, piloté par le Délégué interministériel à la transformation publique (DITP), s'adresse aux entreprises, y compris celles n'étant pas encore implantées sur le territoire national. Les demandes de dérogations font l'objet d'une instruction par les ministères compétents, puis sont soumises à l'arbitrage du cabinet de la Première ministre. Outre la mise en œuvre de «bacs à sable» juridiques expérimentaux, les entreprises peuvent également bénéficier via France expérimentation d'une sécurisation juridique de leur projet (lorsqu'il s'avère qu'il est faisable à droit constant) ou d'une modification générale du droit (lorsqu'une étape expérimentale n'apparaît pas indispensable). Depuis sa création en 2016, environ 500 demandes ont été soumises à France Expérimentation avec, dans près d'un cas sur deux, l'obtention d'une réponse favorable. Ce dispositif a notamment permis des évolutions de réglementations dans les domaines de la réutilisation des eaux usées, du recyclage des dispositifs médicaux ou de la robotique agricole.

Une expérimentation approuvée au bénéfice d'une entreprise de dimension mondiale :

Expérimentation « **Novo Nordisk** », 6^e entreprise pharmaceutique mondiale, lancée en décembre 2022 permettant le **recyclage de stylos injecteurs d'insuline**, dont la réglementation impose la destruction. L'objectif affiché par l'entreprise est de recycler **5 millions de ces stylos** d'ici fin 2024, sur 25 millions utilisés en France par an. 120 stylos récupérés équivaut à 1 chaise fabriquée.*

* Dossier de presse publié par l'entreprise [ici](#).



Une France attractive à l'écoute des investisseurs

Depuis 2017, le Président de la République a renforcé l'attractivité de la France grâce à un vaste programme de réformes structurelles visant à transformer l'économie, l'activité des entreprises et à gagner en compétitivité.

UN ENVIRONNEMENT FISCAL FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

- La réduction progressive de l'impôt sur les sociétés passé de 33 % à 25 % entre 2017 et 2022.
- Un allègement massif et pérenne des impôts de production de 10 milliards d'euros en 2021 ; en complément interviendra en 2023 et 2024 la suppression définitive de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises : soit 4,1 milliards d'euros dès 2023, les entreprises de l'industrie en seront les premières bénéficiaires avec plus de 25 % du gain total.
- La pérennisation du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) avec 30% du montant des dépenses de R&D, déductibles jusqu'à 100 millions d'euros (5% au-delà) pour tout secteur et toute taille d'entreprise.
- La baisse de la fiscalité du capital avec la mise en œuvre d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% sur les revenus du capital.

LA TRANSFORMATION DU MODÈLE SOCIAL FRANÇAIS A PERMIS DE GAGNER EN FLEXIBILITÉ ET EN COMPÉTITIVITÉ, GRÂCE AUX ORDONNANCES TRAVAIL DE 2017

- Mise en place de la Rupture Conventionnelle Collective (RCC) afin de faciliter les départs volontaires.
- Mise en place d'un cadre simplifié, sécurisé et prévisible pour le licenciement économique et la rupture du contrat de travail.

- Facilitation du dialogue social par la création d’une instance unique d’information et de consultation des salariés.
- Primauté de l’accord d’entreprise sur l’accord de branche.
- Réforme de la formation professionnelle et de l’apprentissage (Plans d’investissements dans les compétences, reconduction des aides pour 2023 pour les contrats d’apprentissage et de professionnalisation).
- Réforme de l’assurance-chômage.
 - Allègement pérenne des cotisations sociales d’Assurance maladie qui permet une baisse du coût du travail pour les rémunérations inférieures à 3 886 € bruts / mois.
 - Transformation de l’assurance chômage et de l’aide aux demandeurs d’emploi qui incite au retour à l’emploi et à l’embauche en CDI.

UN ÉCOSYSTÈME ATTRACTIF POUR LES TALENTS INTERNATIONAUX

- **Passeport talent** : titre de séjour valable jusqu’à 4 ans renouvelable, la famille accompagnante étant éligible au même titre, autorisant le conjoint à travailler en France.
- **Le dispositif French Tech Visa** : des procédures dédiées aux talents de la Tech (salariés, startups, investisseurs) leur permettant d’obtenir le Passeport talent.
- **Welcome to La French Tech** : un service de Business France dédié à l’information des acteurs internationaux de la French Tech concernant leur installation en France.
- **Une sécurité sociale de qualité** : accessible à tous, continuité des droits acquis avec 74 conventions bilatérales et accords de sécurité sociale.
- **Une fiscalité personnelle attractive** : un régime fiscal des impatriés d’une durée maximale de 8 ans, exonération pouvant aller jusqu’à 50% de la rémunération totale. 126 conventions fiscales afin d’éviter la double imposition.
- **Un enseignement international en plein essor**. Plus de 550 programmes internationaux et 18 langues enseignées.



SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET FACILITATION DES IMPLANTATIONS EN FRANCE

– Depuis 2017, un choc de simplification a été mis en œuvre, notamment avec les lois PACTE, ESSOC et ASAP :

- Regroupement des anciens seuils sociaux sur trois niveaux (11, 50 et 250 salariés) ;
- Consécration du droit à l'erreur ;
- Meilleure articulation des procédures administratives pour accélérer et sécuriser l'implantation des projets industriels.
- Mise en place d'une stratégie nationale pour la création ou l'extension d'implantations industrielles.
- 94 sites clés en main regroupés sur une cartographie en ligne ([Data-viz](#)) pour accélérer et simplifier les implantations industrielles.
- La mise en place de la plateforme [Data emploi](#) qui permet de visualiser les caractéristiques des bassins d'emplois par territoire.

LE FONCIER INDUSTRIEL

La France dispose du foncier nécessaire, sur tout son territoire, pour accueillir des nouvelles activités économiques. Elle met en place une Stratégie nationale avec les collectivités territoriales et les opérateurs économiques pour faciliter globalement la création ou l'extension d'implantations industrielles.

Une mission interministérielle de mobilisation du foncier a été confiée au préfet Rollon MOUCHEL-BLAISOT pour trouver les solutions concrètes et opérationnelles s'inscrivant dans l'impératif de sobriété foncière. Elles viseront notamment à :

- **Mobiliser** le foncier disponible par la densification et la modernisation des zones existantes et la récupération volontariste de friches adaptées
- **Régler préventivement** les enjeux environnementaux majeurs (gestion du Zéro artificialisation net, Sites naturels de restauration et de renaturation)
- **Repérer, préparer et sécuriser** les sites pouvant accueillir des unités industrielles de grande taille
- **Constituer** des réserves foncières pour anticiper les besoins futurs
- **Déterminer**, pour chaque investisseur, un correspondant unique local coordonnant les interventions de toutes les parties prenantes afin de faciliter le bon aboutissement des procédures (simplifiées par le projet de loi « industrie verte »)

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

– Passage d’une économie linéaire à une **économie circulaire** : loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020

– Lutte contre le **dérèglement climatique** et renforcement de la résilience face à ses effets : loi Climat et Résilience de 2021

– La France s’est fixé l’objectif d’ici à 2050, de multiplier par dix la production d’énergie solaire pour dépasser les 100 gigawatts (GW), de déployer 50 parcs éoliens en mer pour atteindre 40 GW et de doubler la production d’éoliennes terrestres pour arriver à 40 GW. Pour se donner les moyens de ces objectifs, **la loi du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables** est venue poser un cadre propice : simplification des procédures, planification des projets, mobilisation de foncier disponible pour le solaire et l’éolien, meilleur partage de la valeur générée par la production d’énergies renouvelables

– Pour une industrie plus verte et décarbonée grâce au **projet de loi sur l’industrie verte** : alors qu’une désindustrialisation massive du territoire s’est opérée depuis 50 ans, les différentes réformes engagées depuis 2017 ont permis d’enrayer cette dynamique : 80 000 emplois industriels ont été créés depuis 2021. Cependant, cette réindustrialisation ne peut se faire sans que soient pris en compte les enjeux écologiques. À l’heure où l’industrie représente 20% des émissions annuelles de gaz à effet de serre françaises, il est crucial d’accompagner sa décarbonation et le développement des technologies vertes. Fort de ce constat, le futur projet de loi entend répondre à ces enjeux en agissant sur 4 dimensions : Faciliter, Financer, Favoriser et Former.

LE PROJET DE LOI SUR L’INDUSTRIE VERTE

Crédit d’impôt « industries vertes »

→ Jusqu’à 40% de crédit d’impôt sur les CAPEX, ainsi que d’autres mesures incitatives (RDI et dette)

→ Secteurs ciblés: batteries, terres rares, éoliennes, panneaux solaires et pompes à chaleur

Réduire de moitié la durée des ouvertures d’usines grâce à de meilleures procédures administratives

→ 6 à 9 mois maximum pour les procédures d’autorisations pour les sites industriels

→ Procédure exceptionnelle pour les projets majeurs d’intérêt national d’industrie verte



Sites industriels clés en main

- 1 milliard d'euros pour préparer 50 sites France 2030 pré-aménagés pour les industriels
- Anticipation des procédures environnementales et des raccordements électriques

Subventions publiques massives pour la décarbonation

- Prêts verts garantis, obligations vertes, subventions vertes, garanties sur PPA
- De la petite PME à la société cotée

Former aux métiers de l'industrie verte

- Renforcement des volumes et des périmètres de formation pour tous les niveaux de qualification : industrie verte, énergie et numérique